

# Prise en compte du risque incendie

CENTRALE SOLAIRE  
DES CHAUMES (24)

Mai 2022



PRODUCTEUR D'ÉNERGIES  
RENOUVELABLES

Ce document est à destination du **Service Départementale d'Incendie et de Secours de Dordogne** qui, dans le cadre de l'instruction du dossier de demande de permis de construire de la centrale solaire des Chaumes, a émis un avis défavorable vis-à-vis des aménagements liés au risque incendie. Suite à cet avis, l'implantation du projet a été retravaillée dans le but de prendre en compte les préconisations du SDIS.

Ci-dessous sont alors détaillées les caractéristiques techniques des différents aménagement prévus pour le projet photovoltaïque de Montpon-Ménéstérol.

## 1 Accessibilité des secours

L'accès au parc photovoltaïque se fera par le sud du site, via la route départementale D3 puis via la rue Marcel Pagnol. Le chemin d'accès à la centrale empruntera un chemin déjà existant avec une bande de roulement d'au moins 3m. Les OLD seront respectés de part et d'autre de la piste.



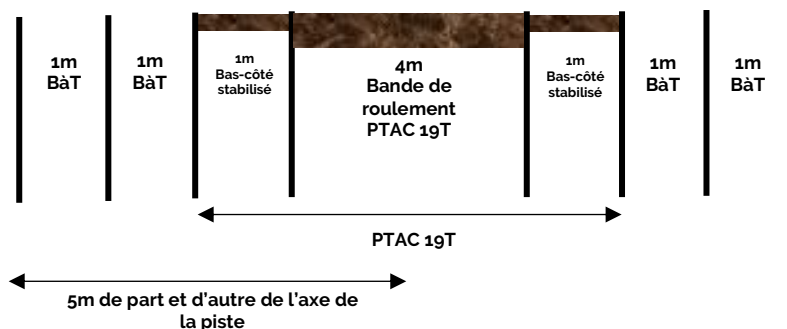
## 2 Défense incendie et ressource en eau

- La mise en place d'une réserve artificielle de 120 m<sup>3</sup> fournira les besoins nécessaires en eau (PEI de 60 m<sup>3</sup>/heure pendant 2 heures), une aire d'aspiration de 32 m<sup>2</sup> pourra être installée. La PEI pourra être vérifié par le SDIS au moment de la réception et de l'installation.
- Un poteau d'aspiration sera déporté à l'extérieur du site.
- La distance entre le transformateur et la bache à été précisée à 13,52 m

### 3 Ilotage et piste périmétrale intérieure

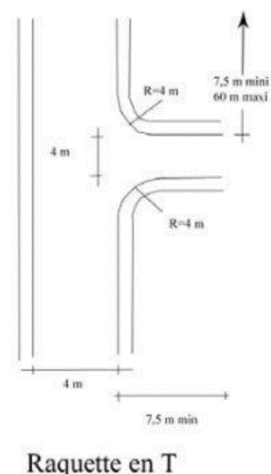
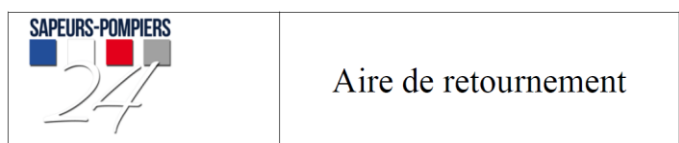
L'implantation est divisée en 5 blocs de modules qui sont séparés par les pistes existantes et les fossés naturellement présents sur le site. Ces fossés ont été évités lors de la conception de la centrale afin de réduire l'impact environnemental du projet.

Les pistes intérieures permettront d'accéder à toutes les infrastructures de la centrale ainsi que chaque ilot de panneaux, elles respecteront le schéma suivant :



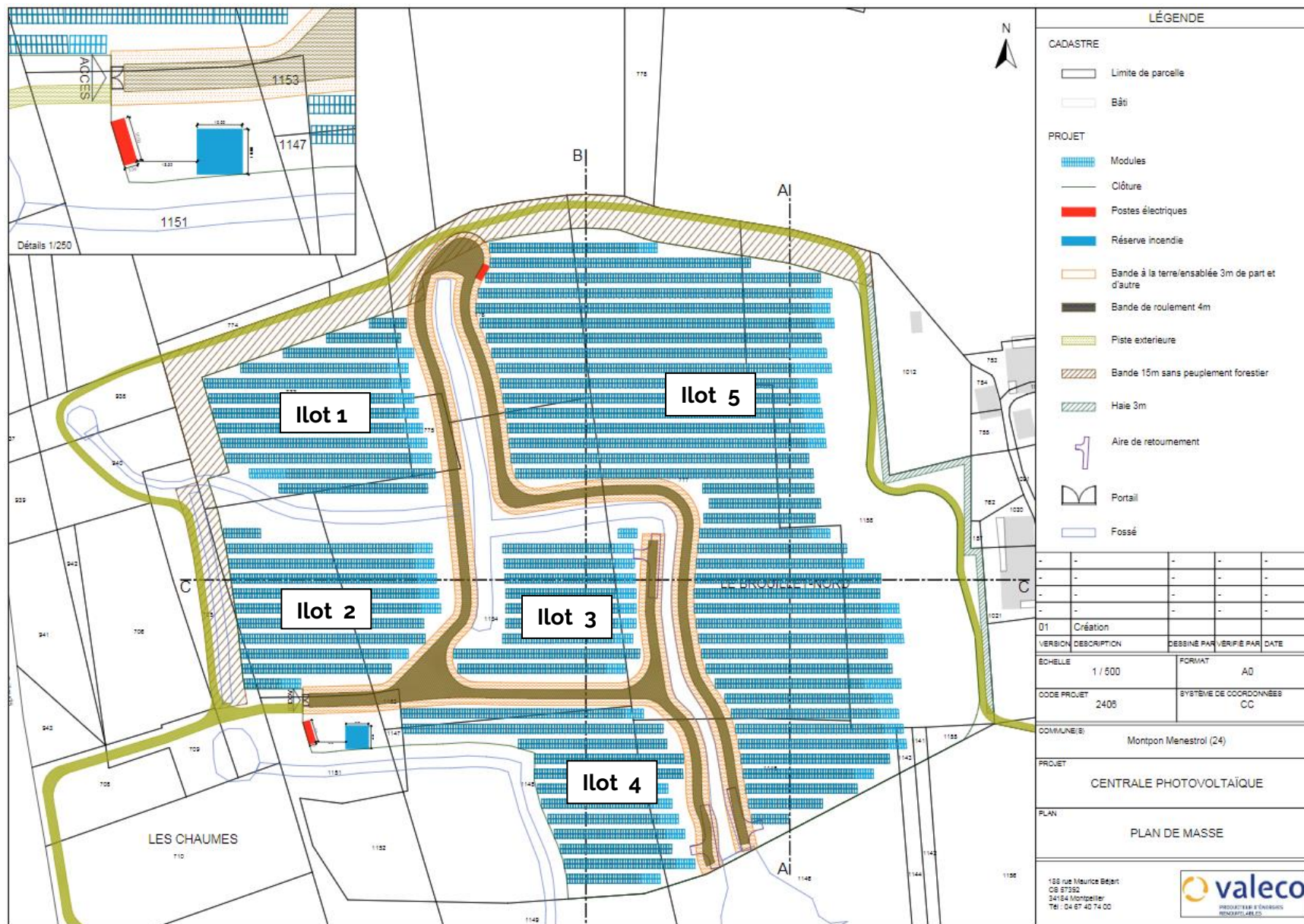
Les pistes seront carrossables pour un PL de 19T et seront composées d'une couche de GNT de 30 à 50 cm selon la portance obtenue. Les eaux pluviales seront évacuées grâce à une pente de 2 %.

Les extrémités de la pistes intérieure seront dotées d'une aire de retournement en T dont les dimensions ont été déterminées à l'aide d'un document du SDIS 24 intitulé *Annexe B : recueil des équipements, des caractéristiques techniques des Points d'Eau d'Incendie*.



Vous trouverez en page suivante le plan de masse de la centrale pour plus de détails sur la localisation des ilots et des pistes.





## 4 Abords du site

Les parties Nord et Ouest du site ont été revues et disposent :

- D'une piste extérieure suivant les pistes existantes afin d'éviter la dégradation des zones naturelles sensibles (mares et fossés). C'est pourquoi elle ne longe pas la clôture du site à certains endroits. Cette piste est aménagée avec une bande circulaire de 3m.
- D'une bande sans peuplement forestier de 15m de largeur comprenant ou non la piste extérieure selon sa localisation



- Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) de 50 mètres à partir de la clôture et de 10 mètres de part et d'autre de la voie d'accès seront respectées.

## 5 Consignes de sécurité en exploitation

- Les locaux techniques seront protégés comme suit :
  - Les onduleurs seront isolés des autres locaux par des parois coupe-feu de degré égal à la stabilité au feu du bâtiment avec un minimum coupe-feu de degré 30 mn. La porte sera pare flamme de degré ½ heure.

- Les locaux transformateurs assureront une résistance au feu : coupe-feu de degré 2 heures. Ils seront implantés sur des zones dépourvues de toute végétation sur un rayon de 5 mètres.
- Une coupure générale électrique sera installée en visibilité sur site et sera identifiée par la mention « coupure réseau photovoltaïque – Attention panneaux encore sous tension ».
- Le site est accessible depuis la route départementale D3 puis via la rue Marcel Pagnol. Le portail d'entrée d'une largeur de 7 mètres minimum possédera un système d'ouverture extérieur agréé par le SDIS.
- Avant la mise en service de l'installation, les éléments suivants seront remis au SDIS :
  - Plan d'ensemble au 2000<sup>ème</sup>
  - Plan du site au 500<sup>ème</sup>
  - Plans géoréférencés au format dwg contenant les installations et zones de danger
  - Coordonnées des techniciens qualifiés d'astreinte
  - Procédure d'intervention et règles de sécurité à préconiser
- Avant la mise en service industrielle du site, un représentant du SDIS sera invité à faire une reconnaissance des lieux en vue de réaliser un exercice de sécurité dans le premier mois d'exploitation.
- Une visite du SDIS 24 pourra également être organisée avant la mise en exploitation de la centrale
- Une astreinte téléphonique sera disponible 24h/24
- Un plan inaltérable validé par le SDIS sera affiché à l'entrée de la centrale
- Les câbles DC non enfouis et les onduleurs seront étiquetés pour faciliter leur identification.
- Une identification inaltérable des organes principaux sera également mise en place (coffrets AC, DC, onduleurs, transformateurs, coupures associées)